

Engagement financier – Année scolaire 2021 - 2022

ELEMENTS FIXES MENSUELS :

Contribution familiale										PAIEMENT MENSUEL				
Catégories montants mensuels Pour les catégories de 1 à 8 merci de joindre photocopie de feuille imposition – le cas échéance la catégorie 9 sera appliquée										Nombre enfant (s) scolarisé(s) 				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	X					
31 €	32.50€	34€	35.50€	37 €	38.50€	40 €	41.50€	43 €						
Contribution volontaire														
Cf point 2 -													
Frais activités culturelles et pédagogiques														
5.50 € par enfant										X			
Restauration – forfait – jours identiques de restauration														
4 jours	3 jours				2 jours				1 jour				X
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V		
79,75 €	62,06 €				42,34 €				21.79 €					
Garderie matin – forfait														
4 fois semaine		3 fois semaine			2 fois semaine			1 fois semaine			X		
40 €		30 €			20 €			10 €						
Garderie soir – forfait														
4 fois semaine		3 fois semaine			2 fois semaine			1 fois semaine			X		
48 €		36 €			24 €			12 €						
Etude soir à partir du CP suivie ou non par une garderie – forfait														
4 fois semaine		3 fois semaine			2 fois semaine			1 fois semaine			X		
48 €		36 €			24 €			12 €						

AUTRES FRAIS

Contribution diocésaine et d'assurance					3.65 €	X	
Cotisation Apel 1.65 € par famille		<input type="checkbox"/> oui aîné(e) à Ste Philomène ou à Charlemagne <input type="checkbox"/> non, aîné(e) scolarisé(e) à	
Location manuels (en primaire uniquement)	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
	2.50 € X....	1.80 € X ...	1.80 € X ...	1.80 € X ...	1.80 € X ...			
<u>Total mensuel</u>							=

Forfait inscription de 15 €	15 € par enfant	<input type="checkbox"/> par chèque n°	15 € A REGLER AUJOURD'HUI AVEC LA CONVENTION <small>Non remboursable cf point 5 inscription</small>
-----------------------------	-----------------	--	---

L'ENVOI DES FACTURES SE FAIT PAR ECOLE DIRECTE,

.....

Nous soussignés, parent(s) ou responsable(s) légal (aux) de :
 scolarisé(e) pour l'année 2021/2022 à Ste Philomène, avons pris
 connaissance des tarifs et des conditions de règlement pour l'année scolaire 2021 /2022.

Nous nous engageons par la signature des présentes à régler dans les délais prévus les frais scolaires et périscolaires et le
 cas échéant les études, cantine ou garderie.

En cas de paiement par chèque, il est à libeller à « OGE CHARLEMAGNE ».

A Lesquin, le

Signatures (*):

.....